



## **MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE**

La collaboration et la coopération militaire de l'OTAN et de l'UEO  
avec les pays de l'Europe du sud-est  
pour le renforcement de la confiance et de la stabilité dans la région,  
à travers l'exemple de la Roumanie.

Paris, 2000

**LCL MARICAN Dorin**

## FICHE DE PRESENTATION

GMARICAD3103.doc

### 1. TITRE DU MEMOIRE :

La collaboration et la coopération militaire de l'OTAN et de l'UEO avec les pays de l'Europe du sud-est ou balkanique pour le renforcement de la confiance et de la stabilité dans la région, à travers l'exemple de la Roumanie

### 2. LCL MARICAN Dorin, Terre, ROUMANIE

### 3. 31 mars 2000

### 4. A2

### 5. Mémoire de géopolitique

### 6. RESUME :

Au cours de son histoire, la Roumanie a connu des époques plus ou moins heureuses. Il apparaît à l'analyse que la période marquée par l'influence soviétique a été la plus mauvaise. Après l'effondrement du système communiste, la Roumanie a pu réorienter sa politique et demander à entrer à la fois dans l'Union Européenne et dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. En choisissant le chemin de la démocratie, la Roumanie a opté pour le développement économique dans un cadre européen. En même temps, pour permettre son accession aux structures militaires européennes et nord atlantiques, elle fait un important effort de coopération avec ces structures.

### 7. Mots clés :

Roumanie – UEO – OTAN - Coopération militaire – Europe - Europe du sud-est – Partenariat pour la paix

Mémoire de 33 pages, annexes comprises (3 cartes)

## INTRODUCTION

Les échanges, tant commerciaux que culturels, politiques et militaires, sont un élément moteur de toute civilisation. L'Europe échappe d'autant moins à cette règle qu'elle connaît actuellement un renouveau des relations entre les Etats de sa partie orientale, récemment libérés du joug communiste, et les pays de sa frange occidentale.

Ainsi, aujourd'hui, la coopération et la collaboration de l'OTAN<sup>1</sup> et de l'UEO<sup>2</sup> avec les Etats de l'Europe du Sud-Est sont un processus que beaucoup s'accordent à estimer nécessaire pour le renforcement de la confiance et de la stabilité dans cette région. Il est cependant normal de s'interroger sur la nécessité réelle de ces échanges. Il est tout aussi légitime de s'enquérir du but poursuivi par ces pays.

Pour commencer, il semble utile de définir les termes de ces relations.

La collaboration est entendue au sens d'un travail commun exécuté par deux ou plusieurs intervenants. Le meilleur exemple en la matière est la collaboration entre quatre pays – la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, et l'Espagne – dans la construction des AIRBUS, fleurons de l'industrie aéronautique européenne.

La coopération est l'action de participer à une œuvre commune sur la base d'un accord et le système par lequel des personnes, des entreprises et des pays intéressés à un but commun s'associent et se répartissent le profit, selon un pourcentage qui dépend de la part d'activité fournie.

Il faut enfin définir la zone géographique d'application de cette étude. L'Europe du sud-est comprend essentiellement la région balkanique, composée de l'ex Yougoslavie, de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Grèce et de la partie européenne de la Turquie, mais aussi la Roumanie. Cette zone tire notamment une certaine unité de son histoire.

Pendant plusieurs siècles, les pays de l'Europe du Sud-Est ont, en effet, eu à supporter l'influence négative de plusieurs empires extérieurs à la zone. Celle-ci se trouve en effet au carrefour de grands ensembles politiques, les empires ottoman, austro-hongrois, russe puis soviétique, pour n'en nommer que quelques-uns, ce qui ne lui a finalement rien apporté de bon.

Les pays de l'Europe du Sud-Est ont généralement un petit territoire. La plupart bénéficient cependant d'une façade maritime, comme la Roumanie, la Bulgarie, l'Albanie et la Grèce, ce qui constitue un facteur de puissance du point de vue géopolitique. L'ex-Yougoslavie en a bénéficiée mais l'a perdue en grande partie depuis la sécession de la Croatie. Ces territoires disposent aussi de richesses naturelles qui ont attiré les grands empires.

Afin de pouvoir se défendre et assurer leur intégrité territoriale, ces pays ont, au cours de l'histoire, conclu des alliances avec d'autres puissances européennes comme par exemple la France, la Grande-Bretagne ou l'Allemagne. Mais à cause du voisinage de l'ex-Union soviétique, de leur rattachement au système communiste et du mauvais développement

---

<sup>1</sup> OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

<sup>2</sup> UEO : Union de l'Europe Occidentale.

économique qui en a résulté, ces pays ne font à présent partie ni de l'Union européenne (UE), ni de l'OTAN.

En revanche, la Grèce, qui bénéficie d'une situation économique et militaire enviable, ne sera donc pas incluse à l'objet de cette étude.

Après la chute du mur de Berlin et l'effondrement du système communiste de 1989 à 1991, la plupart des pays de la zone ont connu de profondes difficultés. Une période de réformes a été nécessaire pour leur permettre d'envisager un développement réel dans un avenir plus ou moins proche. L'accession à la compétitivité économique sur le continent européen est à ce prix.

Reconnaissant le risque représenté par un continent déséquilibré entre des pays riches (l'Europe Occidentale, du Nord et Centrale) et des pays moins avancés (l'Europe du Sud-Est), la Conférence d'Helsinki, qui s'est achevée le 10 décembre 1999, marque l'ouverture à six pays des portes de l'Union européenne. L'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et Chypre ont pu commencer les négociations. La Conférence a aussi abouti à l'acceptation de la candidature de six pays supplémentaires à l'horizon 2010. La Roumanie figure au nombre de ces pays, ce qui est encourageant.

L'OTAN a décidé, à son tour, d'élargir le nombre des membres de l'alliance atlantique, en accueillant notamment la Pologne, la Hongrie et la République tchèque, pays autrefois communistes. Après la fin de la guerre froide et l'effondrement du Pacte de Varsovie, l'OTAN représente de fait la seule alliance permettant aux pays de l'Europe du Sud-Est d'assurer leur intégrité territoriale et leur sécurité.

Ce mémoire a pour but de présenter la géopolitique des Etats de l'Europe du sud-est, en se référant notamment à l'exemple de la Roumanie, sous l'angle des actions engagées par les pays de l'OTAN et l'UEO pour une meilleure collaboration et une coopération plus forte avec eux. Il illustre la volonté de ces organisations, et notamment de la France, de prendre en compte une région qui fut souvent à l'origine de crises importantes<sup>3</sup> par le passé.

Cette étude s'organise en trois parties.

- Dans une première partie est abordée la géopolitique de l'Europe du sud-est à travers l'exemple de la Roumanie.
- La deuxième partie est consacrée aux mesures prises par l'OTAN et l'UEO pour élargir considérablement leur aire d'influence vers les pays de l'Europe du Sud-Est.
- La troisième partie complétera l'approche précédente, à travers l'exemple des mesures de coopération prises entre la France et la Roumanie.

---

<sup>3</sup> On peut recenser 29 crises importantes en 200 ans, dont la Première Guerre mondiale.

# **I. LA GEOPOLITIQUE DE L'EUROPE DU SUD-EST : LE CAS DE LA ROUMANIE**

Il faut rappeler, pour débiter, que « la géopolitique est l'étude de la relation entre la politique des Etats et leur géographie »<sup>4</sup>. Pour mieux comprendre le comportement régional et international de la Roumanie, il faut donc connaître les données fondamentales de sa géographie.

## **I.1. Repères de la géographie physique de la Roumanie**

La Roumanie se trouve au sud-est du continent européen et appartient également, par son accès à la mer Noire, au monde méditerranéen. Par sa superficie de 237 500 kilomètres carrés, la Roumanie ne se place qu'au 12<sup>ème</sup> rang en Europe. Elle est donc un petit pays. Ses voisins d'aujourd'hui sont : à l'est, la Moldavie, l'Ukraine et la mer Noire ; au sud, la Bulgarie ; au sud-ouest l'ex-Yougoslavie ; à l'ouest, la Hongrie ; au nord, enfin l'Ukraine. La Roumanie s'étend sur environ 480 kilomètres du nord au sud et 640 kilomètres d'est en ouest.

S'il est certain que la Roumanie n'est pas une puissance par sa taille, sa situation géographique est néanmoins favorable. Son accès à la mer Noire lui évite notamment l'enclavement. Elle n'a jamais tenté d'élargir la longueur de son littoral qui est de 200 kilomètres. « La mer est une frontière sûre. La mer appelle la mondialité, et même le mondialisme ».<sup>5</sup>

Le pays se trouve à la périphérie de l'Europe. Or c'est dans la partie occidentale du continent que se trouve le cœur de sa force économique et de sa puissance. C'est l'un des handicaps de la Roumanie. On peut souligner, en outre, que le pays a fait partie jusqu'en 1989 de la zone d'influence d'un autre centre de puissance, la Russie. Cette influence constitue aujourd'hui un second handicap.

## **I.2. Le choix de la capitale**

En étudiant la dialectique centre-périphérie, il apparaît que « la notion de centre sera fondamentale pour comprendre la construction géopolitique interne d'un Etat »<sup>6</sup> et que « la situation géographique de la capitale d'un pays revêt une signification géopolitique »<sup>7</sup>. L'un des grands problèmes géopolitiques d'un Etat, quoi qu'il en soit, est le choix de sa capitale. Celle de la Roumanie est actuellement Bucarest. Habituellement, la capitale doit pouvoir communiquer facilement avec toutes les régions du pays. Au contraire, Bucarest est excentrée et située au sud-est du pays, tout près de la frontière avec la Bulgarie. La question est de savoir si cela fait d'elle une mauvaise capitale pour la Roumanie.

« L'histoire a montré, à plusieurs reprises, qu'une capitale située trop près d'une frontière fait courir un danger à son Etat. Ce risque est aggravé de surcroît si la capitale est un nœud

---

<sup>4</sup> Introduction à l'analyse géopolitique, Aymeric Chauprade, p.8

<sup>5</sup> Ibidem, p73

<sup>6</sup> Ibidem, p59.

<sup>7</sup> Ibidem, p60

de circulation important. »<sup>8</sup> A ce titre, Bucarest se trouve à près de 700 kilomètres des principales villes de l'Ouest du pays et à environ 500 kilomètres des villes situées au Nord. En tenant compte de l'attrait actuel de l'Europe occidentale pour les Roumains, il est certain que Sibiu ou Cluj, par exemple, feraient une meilleure capitale. L'une est en effet située au centre géographique du pays et l'autre est placée à l'ouest du territoire.

Il faut néanmoins observer que la remise en cause du choix de la capitale, au moment où les difficultés économiques sont prédominantes, n'est pas le problème le plus urgent. La question reste cependant ouverte pour l'avenir.

### **I.3. Le tracé des frontières**

Il est pratiquement impossible d'évoquer la Roumanie sans souligner la situation tout à fait paradoxale et même étrange de quelques régions qui l'ont composée au cours de l'histoire. La première de ces régions est la Bessarabie dont le territoire correspondait presque, autrefois, à celui de la Moldavie actuelle. Cette région a été l'objet d'un jeu géopolitique capable de donner des vertiges aux novices. Elle fut d'abord une province turque avant d'être incorporée à la Russie en 1812. La guerre civile russe a permis à la Roumanie de récupérer en 1918 cette « région constamment ballottée entre les deux pays »<sup>9</sup>. En 1940, après la défaite de la France, une période de démembrement a commencé pour la Roumanie. L'Union soviétique récupéra, par accord avec l'Allemagne, la Bessarabie. Profitant de l'attaque allemande contre l'Union soviétique en 1941, la Roumanie a pu la reprendre. A l'issue du conflit en 1945, la Bessarabie est devenue la Moldavie soviétique. Le sud de la même région est aujourd'hui intégré à l'Ukraine. Si on les compte, il s'agit du sixième changement d'Etat de tutelle pour la région.

Les régions de la Dobroudja, de Bucovine et de Transylvanie ont aussi connu des mouvements presque similaires, même s'ils furent moins nombreux. La première a été disputée à la Bulgarie, la deuxième à l'Union soviétique encore une fois et la dernière à l'Autriche-Hongrie.

Officiellement, la Roumanie a abandonné l'idée de récupérer la Moldavie devenue indépendante et cherche à régler le problème de la minorité hongroise de Transylvanie en traitant de manière directe avec Budapest.

Pour conclure, «la Roumanie, dont le passé est à la croisée des influences germano-hongroise et turco-byzantine, a la conscience que seul le développement économique dans un cadre européen peut lui permettre de trouver une stabilité géopolitique durable »<sup>10</sup>.

### **I.4. Les caractéristiques du relief de la Roumanie**

« La topologie en géopolitique est l'étude des logiques géopolitiques en fonction des caractéristiques des espaces, notamment celles tenant de la discontinuité »<sup>11</sup>. La Roumanie est un pays dont les principales caractéristiques sont données par l'existence de trois

---

<sup>8</sup> Ibidem, p60

<sup>9</sup> Dictionnaire de géopolitique, F.Thual, Aymeric Chauprade, p325

<sup>10</sup> Ibidem, p328

<sup>11</sup> Introduction à l'analyse géopolitique, Aymeric Chauprade, p90

grands éléments géographiques de l'espace européen : les Carpates, prolongation des Alpes, le Danube et la mer Noire.

#### ***1.4.1. Aperçu géopolitique de la mer Noire***

Tout d'abord, pour analyser la mer Noire, il faut souligner qu'elle constitue une mer intérieure, comme la Méditerranée. Elle a donc une géopolitique propre. « La conscience d'un lien commun entre les pays riverains, qui sous-entend aussi de fortes rivalités, se traduit, dans le cas de la mer Noire, par une organisation régionale : la Zone de Coopération Economique de la mer Noire. »<sup>12</sup> Cette zone a été créée à l'instigation de la Turquie en 1992, en réponse à la mise en place du Conseil de la mer Caspienne, sous l'impulsion de l'Iran. La zone regroupe les pays riverains - Bulgarie, Roumanie, Ukraine, Russie, Turquie, Georgie - et leurs voisins - Arménie, Azerbaïdjan, Moldavie - ainsi que l'Albanie et deux observateurs, l'Autriche et l'Italie.

La mer Noire n'est pas aussi riche en pétrole que la mer Caspienne, la plus grande mer fermée du monde. Elle est cependant appelée le « vase d'expansion des hydrocarbures, de la zone caspienne »<sup>13</sup> puisqu'elle y est reliée par le biais de canaux. Elle permet l'accès à la mer Méditerranée par le Bosphore, et à travers elle à l'Océan. Tout cela accroît l'importance géopolitique de la mer Noire. Deux puissances riveraines, la Russie et la Turquie, y sont en concurrence pour capter à leur bénéfice les flux pétroliers et gaziers venus d'Azerbaïdjan, du Kazakhstan et du Turkménistan. Du fait de l'enclavement de la mer Caspienne, outre les nouveaux oléoducs vers la Turquie et l'Afghanistan, « la mer Noire est l'interface maritime obligée de son désenclavement »<sup>14</sup>. Mais si la mer Noire joue un rôle central sur le plan économique comme sur le plan géopolitique, il faut admettre que la Roumanie reste en dehors de ce jeu d'encercllement et contre encercllement en raison de sa taille et de son modeste pouvoir économique et militaire.

#### ***1.4.2. Les Carpates et leur rôle***

« Les montagnes sont souvent considérées comme une frontière naturelle pour délimiter les Etats. Il est, en réalité, rare que la frontière politique entre deux Etats, qui sont effectivement séparés par une montagne, coïncide avec une ligne de crêtes ou bien avec une ligne de partage des eaux. »<sup>15</sup>. « Par ailleurs, il existe des Etats construits de part et d'autre d'une montagne : c'est le cas de la Roumanie, bâtie autour du massif des Carpates »<sup>16</sup> qui occupe quasiment 33% de la superficie du pays. Les Carpates sont des montagnes dont la hauteur moyenne est de 2200 mètres. Appelées Carpates ou Karpates, elles constituent une chaîne de montagnes en Europe centrale, formant un arc de cercle orienté du nord-ouest au sud-est sur plus de 1500 kilomètres de long. Elles s'étendent sur la République tchèque, la Slovaquie, la Pologne, l'Ukraine, la Roumanie et culminent à 2655 mètres d'altitude dans les Tatras.

Historiquement, les Carpates ont constitué une barrière efficace face aux envahisseurs, car les cols y sont des défilés élevés. Elles sont partagées en trois : les Carpates Orientales, les

---

<sup>12</sup> Ibidem, p98

<sup>13</sup> Ibidem, p99.

<sup>14</sup> Ibidem, p99

<sup>15</sup> Ibidem, p101

<sup>16</sup> Ibidem, p101

Carpates Méridionales et le massif de Bihor. Pour en avoir une image plus complète une description s'impose.

Les Carpates Orientales sont disposées du nord au sud et ont des lignes des crêtes généralement élevées. L'altitude moyenne y est de 2300 mètres. Elles peuvent être utilisées comme ligne de défense ferme contre une offensive venant de l'est. La distance entre la frontière est de la Roumanie et ces montagnes est de 120 kilomètres. Dans cette espace coulent deux rivières : le Prut (935 km de longueur), qui sert de frontière entre la Roumanie et la Moldavie, et le Siret (726 km de longueur). Elles sont toutes les deux des affluents du Danube. Leurs cours sont orientés du nord vers le sud ce qui représente un certain avantage pour des actions défensives. Le terrain permet d'organiser une défense en profondeur, avec plusieurs lignes fortes sur ces cours d'eau. Tout adversaire, dans une action offensive, serait également gêné par les sommets, difficilement franchissables. Ils favorisent à l'inverse le défenseur qui pourra se contenter d'y disposer des forces peu nombreuses. On peut y recenser 27 défilés et passes. Pendant l'hiver, pratiquement toutes ces montagnes sont couvertes de neige, ce qui y limite encore plus la circulation.

Les Carpates Méridionales s'étirent d'est en ouest, sur 400 kilomètres. Elles constituent, après le Danube, un deuxième obstacle majeur pour un agresseur éventuel. La hauteur moyenne de ces montagnes est de 2450 mètres. La distance entre le Danube et les Carpates Méridionales est de 150 kilomètres. Elle permet, là encore, d'organiser une défense en profondeur. Les cours d'eau y sont, généralement, orientés du nord au sud et compartimentent le terrain. Le plus important est le fleuve Olt. Cette partie des Carpates est franchissable par 36 défilés et passes, avec les mêmes difficultés que celles citées précédemment.

Le massif de Bihor se distingue par des altitudes moins importantes, 1950 mètres en moyenne. Situées à l'ouest du pays, ces montagnes constituent pourtant, le seul obstacle pour d'éventuels envahisseurs. Elles sont orientées du nord au sud sur une longueur de 250 kilomètres. L'altitude plus faible se traduit également par un relief moins marqué, ce qui rend la zone plus accessible.

Les montagnes de Roumanie, comme c'est le cas partout, voient la vie se concentrer dans les vallées tracées par les nombreuses rivières. Le sous-sol recèle de la bauxite, du charbon, du pétrole et du gaz naturel (grands gisements).

En conclusion, compte tenu de la petite taille du territoire roumain et des capacités de mobilité dans la troisième dimension des armées actuelles, le rôle d'obstacle naturel longtemps joué par les Carpates s'atténue fortement. Toutefois, grâce à une parfaite connaissance de toutes les particularités de ces montagnes elles restent un atout non négligeable dans l'organisation d'une défense en profondeur du territoire.

#### ***1.4.3. Le Danube : fleuve frontière***

En ce qui concerne le Danube et son rôle géopolitique, il est indéniable que : « depuis la préhistoire, le fleuve est une ligne de concentration des densités humaines »<sup>17</sup>. Le Danube ne fait pas exception à la règle. Il est le deuxième fleuve d'Europe (après le Volga) par sa

---

<sup>17</sup> Introduction à l'analyse géopolitique, Aymeric Chauprade, p104

longueur (2850 km) et la superficie de son bassin (817 000 km carrés). Il naît dans la Forêt-Noire, par la confluence à Donaueschingen de la Breg et de la Brigach, et se jette dans la mer Noire par un vaste delta à trois branches. Il draine l'Allemagne, l'Autriche, la Slovaquie, la Hongrie, la Croatie, l'ex Yougoslavie, la Roumanie, la Bulgarie et l'Ukraine et franchit un défilé célèbre, les Portes de Fer, entre les Carpates et les Balkans.

C'est une excellente voie de pénétration. Des travaux récents ont remédié à l'irrégularité de son cours, accroissant ainsi son intérêt économique. Il est relié au Rhin par l'Europe-Kanal et à l'Oder par le canal Danube-Oder. Le canal Main-Danube permet aussi la liaison entre la mer du Nord et la mer Noire. La Roumanie dispose donc d'une voie navigable exceptionnelle, même si elle est partagée avec les Bulgares sur une grande partie de son cours.

### **I.5. La géographie humaine de la Roumanie**

Enfin, pour compléter cette présentation de la Roumanie, nous pouvons aborder sa géographie humaine. La population du pays est de 22,8 millions d'habitants dont 89,4% sont roumains, 7,1% hongrois et 3,5% d'autres ethnies. Environ 8 millions de Roumains habitent à l'extérieur des frontières, dont à peu près 4 millions en Europe. Les droits des minorités ethniques sont reconnus et garantis par la Constitution roumaine.

La densité de la population est de 95,7 habitants au kilomètre carré et l'espérance de vie est de 69 ans pour les hommes et de 72 ans pour les femmes.

La religion orthodoxe est pratiquée par 86,8% de la population. Les Catholiques Roumains, de rite oriental, sont représentés (5%), ainsi que des communautés de Réformés-Luthériens (3,5%). On recense également des Protestants Unitaires, des Néo - Protestants, des Arméniens, des Musulmans, des Juifs et des membres de 7 autres religions officiellement reconnues. La liberté de culte est garantie par la Constitution.

La population est urbaine à 55,4% et rurale à 44,6%. La répartition par sexe donne 49,3% d'hommes pour 50,7% de femmes.

Quant à la répartition par âge, elle dessine la pyramide suivante : les moins de 15 ans sont 20,4% ; les personnes de 15 à 29 ans sont 25% , celles de 30 à 44 ans 20,5% , de 45 à 59 ans 16,9% , de 60 à 74 ans 13,6% et les 75 ans et plus 3,6%.

Les principales villes sont : Bucarest – 2 080 363 habitants ; Constanta – 348 575 habitants ; Iasi – 339 889 habitants ; Timisoara – 327 830 habitants ; Galati – 326 728 habitants ; Cluj–Napoca – 326 017 habitants ; Brasov – 324 210 habitants. Sibiu, qui occupe une position centrale, compte 159 599 habitants. Elles constituent des agglomérations urbaines importantes.

### **I.6. La question des minorités**

Le comportement des Roumains vis à vis des autres ethnies minoritaires est celui de la tolérance. Cette qualité a permis aux minorités hongroise, allemande, juive et russe, pour ne citer qu'elles, de s'établir sur le territoire et d'y avoir des lieux d'enseignement (lycées, universités), des journaux ou encore des théâtres dans leur langue.

C'est surtout entre 1918 et 1940 que se sont implantées ces minorités. Aucune de celles-ci n'a jamais été menacée d'expulsion.

Montrant la même tolérance et une retenue exemplaire, les communautés roumaines d'Ukraine et de Serbie - les voisins les plus proches – mais aussi de Grèce ou de Macédoine ne réclament aujourd'hui ni autonomie, ni rattachement à la Roumanie.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les Tsiganes et les Juifs ont été persécutés dans toute l'Europe sous influence allemande. Près de 750.000 juifs et 550.000 tsiganes vivaient sur notre territoire à cette époque. Environ 250.000 juifs et de nombreux tsiganes ont été sauvés par les autorités roumaines, après le démantèlement de la « Garde de fer » (les fascistes roumains), soit en refusant de les livrer aux nazis, soit en mettant quelques bateaux à leur disposition pour les expédier sur Istanbul.

Depuis 1989, la liberté d'expression et d'association est complète en Roumanie. Le problème particulier du statut des minorités reste encore à affiner. La Roumanie s'est ralliée à la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et à la recommandation 1201 adoptée en leur faveur par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en 1993. Le premier texte plaide pour les droits individuels des personnes appartenant à des minorités et le second pour la reconnaissance de leurs droits collectifs. Ces deux textes ne sont toutefois pas contraignants.

Les minorités ne posent pas de problèmes majeurs dans la société. Cependant, à l'étranger est souvent abordé « le problème de la minorité magyare de Roumanie ». Afin de clarifier certaines notions, il faut savoir qu'on appelle Magyars les personnes appartenant à la communauté de langue et de culture hongroise, vivant en Roumanie ou ailleurs. Elles sont 1,62 millions sur le territoire roumain (7,1% du total de la population) essentiellement concentrées dans le sud-est de la Transylvanie.

En 1990, les Magyars ont formé leur propre parti politique à base ethnique, il s'agit de l'Union Démocratique des Magyars de Roumanie (UDMR), qui a pour vocation déclarée de représenter la communauté.

Au début de la nouvelle ère ouverte en 1989, les Roumains ont révisé la Constitution. Ils avaient besoin d'une stabilisation des règles démocratiques et d'une légitimation de leur nouveau régime. L'essentiel des polémiques qui découlent de l'adoption par référendum du texte de la Constitution, le 6 décembre 1991, porte sur la définition de la nation. Un article principal de ce document, définit le pays comme « un Etat national, souverain et indépendant, unitaire et indivisible ». Les représentants de la minorité magyare n'approuvent pas totalement cette définition.

D'autres articles ont aussi suscité des débats : le roumain est la seule langue officielle et l'hymne national choisi est un chant considéré par les Magyars comme une évocation des luttes des Roumains contre la domination hongroise.

Contrairement aux remarques précédentes, il faut noter qu'un autre article précise aussi que : « La Roumanie est la patrie commune et indivisible de tous ses citoyens, sans distinction de race, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion, de sexe, d'opinion, d'appartenance politique, de fortune ou d'origine sociale ». Cet article éminemment républicain est relayé par d'autres articles qui reconnaissent les droits des

personnes appartenant à des minorités : enseignement dans leur langue, fourniture d'un interprète devant la justice, etc.

Ces articles ont été considérés, à l'époque, comme une concession des courants nationalistes roumains. L'Union démocratique de Magyars de Roumanie a jugé les garanties trop restreintes et a voté contre la Constitution qui fut quand même adoptée par 53,5% des suffrages. Depuis, l'adoption de plusieurs lois organiques et la signature de traités internationaux ont rassuré la minorité hongroise. En 1996, celle-ci est entrée dans la majorité gouvernementale et compte deux ministres, dont celui des droits des minorités, et six secrétaires d'Etat.

L'UDMR a obtenu 7% des suffrages aux élections et s'est liée à la Convention Démocratique (libérale-démocrate). Les Magyars jugent la Constitution de 1991 défavorable pour les droits des minorités et défendent deux revendications principales.

Ils souhaitent, d'abord, disposer d'écoles d'Etat enseignant exclusivement en hongrois et séparées. Ce droit a été globalement satisfait dans le cycle primaire et les collèges et partiellement dans les lycées, mais il n'y a toujours pas d'université entièrement en hongrois dans le système d'enseignement public. Celle de Cluj-Napoca, mixte, accueille un millier d'étudiants magyars apprenant dans leur langue. Ces concessions paraissent suffisamment importantes pour être signalées.

L'autre revendication des Magyars de Roumanie, plus contestée et beaucoup plus dangereuse, porte sur l'autonomie territoriale de la région située au sud-est de la Transylvanie (il s'agit de deux départements qui ont une population principalement hongroise - Harghita et Covasna). Fondée sur la Recommandation 1201 du Conseil de l'Europe, elle inquiète également l'opinion modérée qui y voit un risque de sécession. Dans le traité bilatéral signé en 1996 entre la Roumanie et la Hongrie qui normalise les relations entre les deux Etats, en référence à la Recommandation 1201, il est précisé que « cette Recommandation (...) n'impose pas l'obligation d'octroyer aux personnes concernées le droit à un statut spécial d'autonomie territoriale basée sur le critère ethnique ».

En Roumanie, les progrès enregistrés sont importants. La minorité hongroise bénéficie de plusieurs avantages. Des gestes importants sont accomplis par le gouvernement roumain : le Consulat hongrois de la ville de Cluj-Napoca (en Transylvanie, au cœur de la région concernée) est réouvert, la promesse d'une révision de la loi sur l'enseignement dans un sens favorable à la langue hongroise a été faite. L'utilisation de panneaux bilingues dans les communes peuplées à plus de 20% de Magyars a même été autorisée. Dans un avenir proche, une université hongroise d'Etat va aussi ouvrir à Cluj-Napoca.

En conclusion, les minorités ethniques hongroise, allemande, juive et tsigane vivant en Roumanie ont actuellement tous les droits prévus par la loi en vigueur.

La Roumanie a toujours été européenne. Plusieurs arguments soutiennent cette réalité. Tout d'abord, la langue latine y a cours depuis les deux sanglantes campagnes de Trajan en 101, puis 106 après J.-C. et la paix « romaine » qui a suivi. Le récit des guerres de conquête de la Dacie se déroule sur la longue bande sculptée de la colonne Trajane, du franchissement du Danube, à la prise de la capitale Sarmisegetusa et au suicide du roi dace

Décébale. A ce titre la Roumanie fait donc partie de la famille des pays « latins », se rattachant ainsi à l'Italie, à la France et à l'Espagne.

L'occupation romaine de la Dacie a duré près de 200 ans. Cette province a bénéficié des bienfaits de l'occupation romaine : construction de routes, de villes, de monuments (pont de Turnu-Severin, trophée de Trajan en Dobrogea) à l'abri d'un limes discontinu de tours et de camps fortifiés. Les soldats des légions qui gardaient la frontière, colons installés par l'administration impériale ou spontanément immigrés ont fait souche, se mêlant à la population dace et constituant avec elle le peuple daço-romain.

La religion qui se répand sur ce territoire à partir de la fin du IX<sup>ème</sup> siècle est le christianisme. En fait, à cette époque l'Europe s'appelait la « Chrétienté ». L'ancienne Dacie entre alors dans l'aire culturelle de Byzance. Le XI<sup>ème</sup> siècle consacre le voisinage du peuple roumain avec de nouveaux venus. Il s'agit des Sicules, colons turco magyars, des colons germaniques, dits Saxons et des chevaliers teutoniques des Sept Châteaux. L'influence de l'Occident est matérialisée par la religion catholique, très répandue en Transylvanie. De plus, l'Eglise orthodoxe de Transylvanie s'est prononcée en 1700 pour le rattachement à Rome (avec maintien du rite oriental). Cette tradition religieuse traduit aussi l'appartenance de la Roumanie à l'Europe.

Pays européen pour les raisons géographiques et historiques évoquées et par sa volonté d'accéder à l'Union Européenne, la Roumanie développe une politique conforme à ses engagements. Petit pays du point de vue de la taille, et située au sud-est du continent, elle se trouve marginalisée en raison du poids économique de l'ouest du continent. Son choix de revenir à la démocratie à partir de 1989 lui a néanmoins permis de rompre son isolement et de retrouver sa place en Europe.

Désireuse d'assurer son indépendance, elle dispose d'un territoire favorable aux actions défensives mais ambitionne également d'adhérer à l'OTAN et de collaborer davantage avec les structures militaires de l'UEO. Il importe donc de bien analyser les actions de ces organisations dans la région.

## **II. L'OTAN ET L'UEO : LES RELATIONS AVEC LES PAYS DE L'EUROPE DU SUD-EST APRES 1989**

A titre d'introduction, avant d'entrer dans le vif du sujet, nous pouvons survoler les organisations militaires de l'OTAN et de l'UEO afin de préciser leur structure et leur fonctionnement et de mieux comprendre leurs activités et leurs buts.

### **II.1. L'ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD**

Il faut noter que le Traité de l'Atlantique Nord, signé à Washington le 4 avril 1949, crée une Alliance d'Etats indépendants – à l'origine dix européens et deux nord-américains – déterminés à assurer leur défense mutuelle. Quatre autres pays européens ont accédé au Traité entre 1952 et 1982. En 1999, trois pays supplémentaires ont été reçus.

L'OTAN se compose donc aujourd'hui de dix-neuf pays. Ces sont :

- les pays fondateurs : les Etats-Unis, le Canada, la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Italie, l'Islande, le Danemark, la Norvège et le Portugal ;
- les pays du premier élargissement (1952-1982) : la Grèce, la Turquie, l'Allemagne et l'Espagne ;
- les pays du dernier élargissement (1999) : la Pologne, la République tchèque et la Hongrie.

On peut souligner que le Traité lui-même est un document d'une remarquable simplicité. Il s'ouvre sur un court « préambule » où il est précisé que le Traité est conclu dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, dont il tire toute sa légitimité. Le reste du texte se compose de quatorze articles seulement qui définissent les engagements essentiels que chaque pays membre prend à l'égard des autres et de l'Alliance dans son ensemble.

Il faut observer qu'aujourd'hui, alors qu'il a été mis fin à la guerre froide et à la division de l'Europe, l'Alliance a non seulement reçu trois pays membres supplémentaires, mais elle s'est aussi organisée afin que de nombreux autres pays puissent participer étroitement à ses activités.

Il est important de rappeler que les avantages les plus évidents de l'appartenance à l'Alliance sont la sécurité et la stabilité accrues qu'elle apporte. En particulier, le statut de membre offre l'assurance qui sous-tend le Traité de l'Atlantique Nord, à savoir le fait que les membres se viennent mutuellement en aide en cas d'attaque armée contre l'un quelconque d'entre eux.

Soulignons que, par des initiatives telles que la création du Conseil de coopération nord-atlantique (CCNA) en décembre 1991 et du Partenariat pour la paix (PPP) en janvier 1994, les pays membres de l'OTAN ont ouvert la voie à de nouvelles formes de partenariat et de coopération avec d'autres pays, dans le cadre de l'Alliance. Parmi les autres pays du monde, vingt-sept sont signataires du Partenariat pour la paix. Un nouveau Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) a été créé pour remplacer le CCNA, qui lui a servi de modèle. Le CPEA supervise le développement d'un programme de Partenariat pour la paix renforcé, tout en définissant de nouvelles possibilités de dialogue politique. Il comprend 44 pays membres, parmi lesquels tous les pays de l'Europe du sud-est, et notamment la Roumanie.

Il ne faut pas oublier qu'après 1989, les relations internationales ont connu les changements les plus spectaculaires et les plus profonds depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les conséquences de ces changements sont sans précédent. L'OTAN y a fait face en lançant un vaste programme d'adaptation interne et externe qui a comporté une révision de sa stratégie, la réduction de ses forces armées, la restructuration de ses commandements militaires, l'adoption de mesures visant à promouvoir la coopération et le partenariat avec des pays non-membres dans l'ensemble de l'Europe, l'ouverture à de nouveaux membres et l'acceptation de nouveaux mandats dans les domaines de la gestion des crises et du maintien de la paix. A la fin de 1995, pour la toute première fois, l'OTAN a organisé et dirigé une Force multinationale (IFOR) chargée, sous mandat de l'ONU, de faire appliquer les aspects militaires de l'Accord de paix concernant la Bosnie. En 1999, la force multinationale du Kosovo (KFOR) a été créée, à son tour, pour régler le problème de cette province serbe, peuplée d'Albanais.

Pour avoir une idée de la manière dont l'OTAN gère ses activités, il est utile de mettre d'abord en évidence ce que l'organisation ne fait pas. Elle n'impose pas de décision à ses pays membres ni à ses partenaires. Elle ne dispose pas d'une armée permanente qui, dans son quartier général ou ses casernes, attendrait de recevoir un ordre de mission du Conseil de l'OTAN. En fait, elle ne dispose que d'un nombre limité de forces militaires permanentes. Dans le même temps, elle n'est pas une organisation supranationale, mais une alliance d'Etats souverains, indépendants qui ont décidé de coopérer volontairement pour servir au mieux leurs intérêts collectifs.

L'organe de décision au sein de l'OTAN est le Conseil de l'Atlantique Nord. Il peut se réunir à différents niveaux, ambassadeurs représentants permanents de leur pays, ministres des affaires étrangères ou de la défense, ou premiers ministres et chefs de gouvernement. Mais, quel que soit le niveau auquel il se tient, ses décisions font également autorité et reflètent le point de vue de chaque gouvernement.

Nous concluons en rappelant qu'après le 50<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Atlantique Nord, l'Alliance se prépare à poursuivre, dans un cadre élargi, son adaptation en faveur d'un partenariat permanent, tant à l'intérieur de l'OTAN qu'avec les pays du Conseil de partenariat euro-atlantique, et qu'elle continuera sans aucun doute à évoluer afin de pouvoir relever les défis de l'avenir.

Nous ne pouvons pas finir, sans mentionner que son siège est à Bruxelles et qu'elle dispose d'une structure avec deux commandants stratégiques auxquels est subordonnée une soixantaine de quartiers généraux. En Europe, le commandant stratégique est SACEUR<sup>18</sup>, installé près de Mons en Belgique. Le commandant suprême allié de l'Atlantique, est SACLANT<sup>19</sup>, installé à Norfolk (Virginie, Etats-Unis).

L'OTAN est, à la fois, une structure politique et militaire.

## **II.2. L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE**

En ce qui concerne l'UEO nous pouvons également distinguer plusieurs éléments importants méritant d'être connus. « La signature du traité de Bruxelles, en mars 1948, a

---

<sup>18</sup> SACEUR : Suprem Allied Commander in Europe

<sup>19</sup> SACLANT : Suprem Allied Commander in Atlantic

ouvert la voie à la création de l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Six ans plus tard, les Accords de Paris, signés en octobre 1954, ont constitué l'acte de naissance de l'UEO qui a vu effectivement le jour en 1955 »<sup>20</sup>.

L'UEO joue le rôle de charnière entre l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord pour le développement d'une identité européenne de sécurité et de défense (IESD). Elle a pour fonction de conduire des opérations militaires européennes dans le domaine de l'action humanitaire, du maintien de la paix et de la gestion des crises. Les activités et le développement actuels de l'organisation se fondent sur les déclarations faites à Maastricht, au plan politique, et sur la Déclaration de Petersberg, au plan opérationnel.

A ce titre, les ministres de l'UEO ont approuvé à Maastricht deux déclarations amorçant le processus de définition du rôle de l'organisation tel que nous le connaissons aujourd'hui. La première déclaration indique que « l'UEO sera développée en tant que composante de l'Union européenne et comme moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance atlantique. A cette fin, elle formulera une politique de défense européenne commune et veillera à sa mise en œuvre concrète en développant plus avant son propre rôle opérationnel »<sup>21</sup>. La deuxième déclaration expose les conséquences de la première en ce qui concerne l'appartenance à l'UEO : « les Etats qui sont membres de l'Union européenne sont invités à adhérer à l'UEO dans des conditions à convenir, conformément à l'article XI du Traité de Bruxelles modifié, ou à devenir observateurs s'ils souhaitent. Dans le même temps, les autres Etats, membres européens de l'OTAN, sont invités à devenir membres associés de l'UEO d'une manière qui leur permette de participer pleinement aux activités de l'UEO »<sup>22</sup>.

En ce qui concerne la déclaration de Petersberg en 1992, elle définit les différents types de missions militaires pouvant incomber à l'UEO. « Outre une contribution à la défense commune dans le cadre de l'application de l'article 5 du Traité de Washington et de l'article V du Traité de Bruxelles modifié, les unités militaires des Etats membres de l'UEO, agissant sous l'autorité de l'UEO, pourraient être utilisées pour des missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants, des missions de maintien de la paix et des missions de forces de combat pour la gestion de crises, y compris dans des opérations de rétablissement de la paix »<sup>23</sup>.

Il faut ajouter que l'UEO ne dispose en propre ni de forces ni de structures de commandement permanentes mais opère selon des procédures souples, grâce auxquelles le Conseil peut constituer les groupements de forces nécessaires à l'exécution d'opérations et en assurer le contrôle politique et la direction stratégique. Les Etats membres et membres associés de l'UEO ont désigné les unités militaires et les états-majors, répondant collectivement au nom de « Forces relevant de l'UEO » (FRUEO), qu'ils seraient prêts à mettre à la disposition de l'UEO pour ses éventuelles missions. Outre des unités nationales, plusieurs formations multinationales ont été désignées comme FRUEO :

- le Corps européen (EUROCORPS), auquel participent l'Allemagne, la France, la Belgique, l'Espagne et le Luxembourg ;

---

<sup>20</sup> Connaissance de l'UEO, C.I.D., p2

<sup>21</sup> Connaissance de l'UEO, p3

<sup>22</sup> Ibidem, p4

<sup>23</sup> Ibidem, p4

- la division multinationale (centrale), composée d'unités allemandes, belges, britanniques et néerlandaise ;
- la force amphibie anglo-néerlandaise ;
- l'EUROFOR (Force opérationnelle rapide), à laquelle participent l'Espagne, la France, l'Italie et le Portugal ;
- l'EUROMARFOR (Force maritime européenne), à laquelle contribuent également l'Espagne, la France, l'Italie et le Portugal.

Il faut souligner que l'UEO dispose de plusieurs mécanismes de décision. Au vu des recommandations du Groupe politico –militaire, qui prend en considération les avis du Groupe des délégués militaires, le Conseil opère des choix portant sur la mission, la composition de la force et de l'état-major, l'identité du commandant de l'opération et la nationalité du commandant de la force. Il met sur pied, par ailleurs, un Point de contact qui fait office, au siège de l'UEO à Bruxelles, de correspondant permanent du commandant de l'opération. Le Conseil adopte ensuite le plan opérationnel élaboré par le commandant de l'opération.

L'UEO se compose d'un Conseil, organe de décision intergouvernemental, d'une Assemblée de représentants parlementaires ainsi que d'un certain nombre d'organismes subsidiaires créés par le Conseil dans le but de faciliter ses travaux.

A titre de conclusion, nous pouvons rappeler qu'à l'heure actuelle l'organisation se compose de 28 pays ayant quatre types de statut différents :

- Etats membres (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni) ;
- membres associés (Islande, Norvège, Turquie) ;
- observateurs (Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Suède) ;
- associés partenaires (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie).

Les relations militaires de la Roumanie, comme des autres pays de l'Europe du sud-est, avec les structures européenne et euro-atlantique de sécurité, notamment avec les armées des Etats membres de l'UEO et de l'OTAN, occupent une place importante dans la stratégie politico-diplomatique du pays.

### **II.3. Les relations de l'OTAN et de l'UEO avec la Roumanie**

Il est parfaitement légitime de s'interroger sur les raisons du choix politique stratégique fait par la Roumanie au début des années 90 lors de son rapprochement avec les pays occidentaux. Plusieurs éléments de réponse se trouvent abordés ici.

La période 1950-1990 a été marquée par plusieurs phases successives de la guerre froide. Le « Grand jeu » du XX<sup>ème</sup> siècle entre la Russie et les Etats-Unis a illustré la notion de contexte bipolaire dans lequel deux blocs se sont affrontés. La Russie occupait, dans le cadre de l'Eurasie donc « dans l'ensemble du monde, la position centrale qu'occupe l'Allemagne en Europe. Face à ce heartland luttait la puissance maritime mondiale » c'est à dire, en lieu et place de l'Angleterre, les Etats-Unis. « La politique américaine sur le continent européen est dans la même logique. Elle est une continuation de la pensée maritime anglaise et vise donc à enfermer la Russie dans la masse terrestre asiatique,

verrouillage entrepris par l'Angleterre au XIX<sup>ème</sup> siècle et poursuivi au XX<sup>ème</sup> siècle par les Etats Unis d'Amérique »<sup>24</sup>. A cette époque, la Roumanie a fait partie du bloc des pays « pro-russe » avec les autres pays d'Europe orientale. Cette zone géographique proche de l'Union soviétique lui a été promise dans le cadre de la Conférence de Yalta. En 1945, la Roumanie est ainsi restée dans cette zone d'influence. La période du communisme a été très mal vécue par les Roumains. L'économie, trop centralisée, est restée fragile. La population était mécontente en raison d'un niveau de vie en chute libre et d'un despotisme dans lequel les droits de l'homme n'étaient que des mots sans importance. Mais le communisme, malgré les efforts des dirigeants, s'est finalement soldé par un échec alors que l'Occident attirait les Roumains du fait de la réussite affichée de son capitalisme fleurissant.

Après l'effondrement soviétique, il était clair pour tous les Roumains que le changement de bloc était impératif. Il fallait à tout prix quitter l'orbite russe. L'exaspération de tout un peuple maintenu dans le sous-développement aboutit à la révolution de décembre 1989. Après cette rupture le choix a été fait de passer à une économie de marché avec retour à la propriété privée. La volonté d'accéder à l'Union Européenne en est la suite logique. Les difficultés du processus actuel de réforme rendent difficile cette bascule, mais le retour en arrière est désormais impossible.

La Roumanie a aussi pris la décision irrévocable de s'intégrer à l'OTAN. Elle marche donc aujourd'hui sur la voie d'une économie capitaliste et d'une sécurité partagée avec les Occidentaux. Elle s'est ainsi bien rapprochée de la partie occidentale du continent européen comme la quasi-totalité des pays de la région.

Dans les années à venir, la Roumanie évoluera dans un monde qui continue à bouger et se transforme sans cesse, où les risques seront de moins en moins conventionnels et où les dangers militaires classiques laisseront de plus en plus la place aux risques d'ordre économique et financier ou au terrorisme et à la criminalité organisée. A l'aube du troisième millénaire, une nation moderne doit avoir la capacité de se donner des repères essentiels, propres à définir son présent et à dessiner son avenir. La « Stratégie de sécurité nationale de la Roumanie », document diffusé fin 1999, tient ce rôle.

Les analyses réalisées en Roumanie ont bien pris en compte le contexte international actuel. Même si le danger d'une confrontation majeure a diminué, le risque de voir éclater des crises locales et des conflits militaires régionaux a nettement augmenté. Les menaces non-militaires provenant de sources difficiles à prévoir se sont multipliées. De même, les tendances séparatistes et sécessionnistes peuvent favoriser la déstabilisation et les conflits militaires.

On peut montrer que dans ce contexte les risques militaires sont multiples. Il s'agit d'abord de l'existence, sur le plan régional ou sous-régional, de tensions et conflits militaires pouvant déborder de leurs foyers respectifs. C'est aussi la concentration non-contrôlée et déstabilisante de forces et de moyens de combat dans la zone d'intérêt stratégique de la Roumanie. Ce sont enfin des actions pouvant porter atteinte à l'Etat roumain et aux institutions démocratiques et entraîner le séparatisme, la xénophobie, l'intolérance et les conflits ethniques ou religieux. Le dernier risque s'est d'ailleurs manifesté, depuis quelques années, dans certaines régions proches.

---

<sup>24</sup> Introduction à l'analyse géopolitique -Aymeric Chauprade, p.240

Dans cette situation, la stratégie nationale de la Roumanie repose sur le choix ferme et irrévocable de s'intégrer à l'OTAN et à l'Union européenne.

Afin d'évoluer dans ce sens tout en assurant la compatibilité de son armée avec les armées des pays membres de l'OTAN, le ministère de la défense roumain a fondé sa démarche sur les objectifs politiques du gouvernement et la stratégie d'intégration à l'OTAN tout en évaluant le contexte stratégique et géopolitique du continent européen. De cette manière ont été établis les objectifs, les étapes et les procédés de coopération, de collaboration et de partenariat avec les organismes de l'OTAN, de l'UEO ainsi qu'avec les armées des Etats membres.

La collaboration militaire avec ces organismes a plusieurs objectifs. Parmi ceux-ci, on peut souligner la participation aux activités du CCNA et à celles prévues dans le cadre du Partenariat pour la paix. Les standards et les critères en vigueur dans les armées des Etats membres de l'OTAN et l'UEO sont pris en compte dans le processus de restructuration et de modernisation de l'armée roumaine. S'y ajoutent, bien sûr, les nouvelles missions de l'armée dans un Etat de droit, l'adaptation d'un nouveau processus de formation du personnel et sa professionnalisation. L'armée roumaine est enfin appelée à participer aux actions internationales de maintien de la paix et à caractère humanitaire organisées sous l'égide de l'ONU, de l'OSCE, de l'OTAN ou de l'UEO.

Les rapports de la Roumanie avec l'OTAN ont connu un grand progrès avec le lancement du programme de Partenariat pour la paix. La Roumanie a été le premier pays à signer, le 26 janvier 1994, le document cadre. Elle fut, ensuite, le deuxième pays à déposer au siège de l'OTAN son document de présentation, le 28 avril 1994. Le 14 septembre 1994 est élaboré le premier Programme individuel de partenariat. La participation de la Roumanie est devenue effective en avril 1995, après la présentation de « l'Etude d'interopérabilité globale pour la Roumanie ».

La Roumanie et son armée se sont révélées être des membres actifs du Partenariat pour la paix en participant à un grand nombre d'activités spécifiques. Pendant l'année 1994 plus de soixante-dix activités ont été menées. Ce furent en particulier des exercices, des cours, des séminaires, des ateliers de travail et la participation à diverses réunions des comités, agences et groupes de travail de l'OTAN. Pour l'année 1995, la situation s'est encore améliorée. L'armée roumaine a participé à 240 activités, en couvrant 18 des 19 sujets du programme de travail du Partenariat. Pour les années 1996, 1997 et 1998 la participation est en constante augmentation. Ces trois années ont permis la tenue, respectivement, de 385 activités (dont 12 exercices), 580 activités (dont 18 exercices) et 546 activités (dont 36 exercices).

En ce qui concerne les actions conduites dans l'esprit du Partenariat, certaines unités de l'armée de terre roumaine ont mené des activités conjointes avec leurs homologues étrangers des Pays-Bas, de la République tchèque, de Bulgarie, de Hongrie, d'Ukraine, de France, de Grèce, du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Elles ont aussi participé à des manœuvres interarmées avec des navires de ces pays au cours de la même année 1996. Les activités se sont poursuivies dans le même esprit par la participation en 1997 à de nouveaux exercices internationaux du même type. On peut citer à titre d'exemple quelques manœuvres placées dans l'esprit du Partenariat :

- DANUBE '95 et 96, exercices tactiques et fluviaux ;

- NEW SPIRIT '95, exercice de maintien de la paix ;
- BALKANIC PEACEKEEPING '96, exercice de maintien de la paix avec la Grèce ;
- PEACEFUL EAGLE '96 et '97, exercices de maintien de la paix en Albanie et Bulgarie, conduits par les Etats-Unis ;
- ATENA '96, '97 et '98, exercices et séminaires sur les problèmes de management des crises, en Grèce ;
- BLACK SEA '96 et '97, exercices navals en Turquie ;
- PASSEX '95, '96, '97 et '98, exercices avec des navires appartenant à l'OTAN et à ses partenaires, dans le port de Constanta et les eaux territoriales roumaines ;
- OLYMPIA '97 et '98, exercices aériens avec la Grèce ;
- PROMOTEAS '97 et '98, exercices navals avec la Grèce ;
- YOLKOS '97, exercice naval avec l'Ukraine ;
- COMBINED ENDEAVOR '96, '97, et '98, exercices de C3I<sup>25</sup> organisés par les Etats-Unis en Allemagne ;
- CORNESTONE '96, exercice d'aide humanitaire conduit par les Etats-Unis, à Constanta.

Il faut observer que les autorités roumaines ont fait des efforts soutenus afin d'identifier et d'évaluer les capacités disponibles pour les opérations conjointes avec les forces de l'Alliance. Elles ont aussi mis en place un processus d'échange d'informations et de planification à moyen terme des forces et des capacités pouvant être mises à disposition par la Roumanie pour les missions de maintien de la paix, de recherche, de sauvetage et autres missions humanitaires.

La coopération militaire avec les organismes de sécurité européens s'est intensifiée au fil des années, notamment après l'élaboration de la stratégie d'intégration à l'OTAN et le début d'un dialogue individuel entre la Roumanie et l'Alliance. Depuis 1990, des accords administratifs et de collaboration militaire multilatérale ont été passés avec les armées des pays membres de l'OTAN et de l'UEO. Aujourd'hui, de tels accords dans le domaine militaire ont été signés avec les Etats-Unis, le Canada, la Turquie, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, le Royaume-Uni, l'Italie, le Danemark, la Norvège, la République tchèque, la Pologne et la Hongrie. Dans ce cadre et en raison de l'intérêt manifesté par la Roumanie, les relations militaires avec les pays membres de l'OTAN ont connu une augmentation continue.

Cette situation est illustrée par le tableau suivant :

<i>Années</i>	<i>Nombre des activités militaires internationales</i>	<i>Dont nombre des activités menées avec les armées de l'OTAN</i>	<i>Pourcentage des activités conduites dans un cadre OTAN</i>
1992	608	335	55
1993	539	340	63
1994	924	600	67
1995	1 097	768	70
1996	1 330	960	72
1997	1 337	1 003	75
1998	1 805	1 388	76

<sup>25</sup> C3I : Command, Communication Control & Intelligence pour commandement, communications, contrôle et renseignement.

#### **II.4. Les relations de l'OTAN et de l'UEO avec les autres pays de l'Europe du sud-est.**

Au-delà du cas précis de la Roumanie, il est nécessaire d'élargir cette étude aux autres pays de l'Europe du sud-est. Il s'agit, d'abord, d'évoquer la crise identitaire de l'ex Yougoslavie. « La Croatie et la Slovénie regardent vers l'Ouest allemand et italien ; la Serbie regarde, à son tour, vers l'Est orthodoxe. Le pays s'est fissuré à la faveur du changement des rapports de force sur le continent européen à partir de 1990. L'émergence de la Bosnie et les troubles en Albanie soulignent l'importance de l'héritage ottoman dans la région et le choc de celui-ci avec l'héritage chrétien, catholique et orthodoxe »<sup>26</sup>.

Il ne faut pas oublier qu'après l'effondrement du système communiste, « s'est produit un double mouvement. D'une part, un fractionnement géopolitique de cette région balkanique, de l'autre, une poussée de l'Occident, en direction de cette zone qui va de l'Estonie jusqu'à l'Ukraine. En fait, ce que l'on observe, c'est une véritable « otanisation » de l'Europe orientale, sur le plan stratégique, avec des variantes selon ses sous-ensembles. L'espace balkanique n'y échappe pas »<sup>27</sup>.

Pratiquement, tous les pays de la région de l'Europe du sud-est, à l'exception de la Serbie, souhaitent accéder à l'OTAN. Récemment encore « la Bosnie-Herzégovine, qui a servi de base arrière aux forces occidentales, et l'Albanie ainsi que la Macédoine sont devenues des régions d'implantation de forces de l'OTAN. Enfin, la Bulgarie et la Roumanie ont ouvert leur espace aérien aux avions de l'OTAN pendant le conflit du Kosovo »<sup>28</sup>.

La Serbie, après ce conflit, se retrouve isolée parmi ses voisins à cause, d'une part, de son appartenance au monde slave et de son rapprochement avec la Russie et, d'autre part, parce que son dirigeant, rejeté par la plupart des pays occidentaux, est considéré partout dans le monde comme un dictateur. « Il est certain que la communauté occidentale n'aidera pas la Yougoslavie tant qu'il sera au pouvoir »<sup>29</sup>. Le maintien de son régime, malgré les manifestations du mois d'août 1999, est inquiétant et constitue une véritable menace pour la paix et la stabilité régionale dans les années à venir.

Finalement, le Partenariat pour la paix apparaît comme un facteur déterminant pour l'établissement de nouvelles relations de sécurité entre l'Alliance et les pays partenaires. Il étend et intensifie la coopération politique et militaire à travers toute l'Europe, accroît la stabilité, fait diminuer les menaces pour la paix et renforce la confiance, notamment au profit des pays appartenant à l'Europe du sud-est. C'est bien pour réaliser une Europe de la paix et de la stabilité que ces pays ont choisi de participer à ce partenariat.

Pour la Roumanie, la stratégie de sécurité nationale impose de relever les défis du monde de demain en choisissant comme voie d'évolution non pas l'isolement ou le rejet mais l'ouverture et le dialogue tout en affirmant clairement son identité nationale. Sur ce

---

<sup>26</sup> Introduction à l'analyse géopolitique, Aymeric Chauprade, p50

<sup>27</sup> Revue Française de Géo-économie, Interview avec Fr. Thual, p1

<sup>28</sup> Ibidem, p1

<sup>29</sup> Ibidem, p2

chemin, le pays a notamment opté pour une politique ambitieuse de coopération avec la France.

### **III. LA COOPERATION MILITAIRE DE LA ROUMANIE AVEC L'OCCIDENT A PARTIR DE 1989 : L'EXEMPLE DE LA FRANCE.**

Il faut tout d'abord rappeler qu'au cours de son histoire la France a toujours entretenu de bonnes relations avec la Roumanie.

Il est pratiquement impossible d'oublier la richesse des relations franco-roumaines pendant leur longue histoire. Ainsi en 1848, les provinces roumaines connaissaient, quelques mois après la révolution française, la lutte pour les mêmes idées : « Liberté, Egalité, Fraternité ». En 1859, avec le soutien de la France de Napoléon III, l'union de la Valachie et de la Moldavie a été réalisée par la volonté du peuple en créant le premier état roumain. A la fin de la Première Guerre mondiale, le 1<sup>er</sup> décembre 1918, l'union des toutes les provinces historiques roumaines a été accomplie et le grand idéal du peuple réalisé. En fait, d'un point de vue géopolitique, la France a toujours encouragé la création de la Grande Roumanie pour contrer l'Allemagne et la Russie, constituant ainsi un état-tampon. Il faut dans ce contexte, à nouveau rappeler l'aide importante que la France nous a donné, pendant la Grande Guerre par une mission militaire française commandée par le général Henry Berthelot.

Il faut souligner ensuite la densité des liens culturels entre les deux pays. Grâce à leur facilité d'apprentissage de la langue française pendant les XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles, les jeunes roumains ont étudié à Paris dans le cadre de l'université de renom européen, la Sorbonne. En outre des vraies personnalités se sont affirmé en France. Un écrivain français d'origine roumaine, Tristan Tzara, a fondé le dadaïsme dans les années vingt ; le dramaturge Eugène Ionescu a créé le théâtre de l'absurde. A son tour l'écrivain Mircea Eliade a donné au monde une extraordinaire histoire des religions, tandis que le philosophe Emil Cioran a marqué cette fin de siècle par sa pensée pessimiste. Tous ont longtemps vécu à Paris.

Enfin, les relations politiques entre les deux pays ont été toujours très bonnes. A ce titre, il ne faudrait en aucun cas oublier l'appui de la France donné à la Roumanie afin de l'intégrer à l'OTAN en 1999.

A la lumière des évènements récents, il est aussi utile de dresser un bilan des relations actuelles entre les deux pays dans le domaine militaire avant de mettre en lumière les défis que l'avenir leur réserve.

#### **III.1. Les évolutions récentes**

Le point de départ des nouvelles relations militaires franco-roumaines a été donné en 1991 à Paris. Les deux ministres de la défense ont alors signé un « Arrangement administratif en ce qui concerne la coopération entre les armées françaises et roumaines dans les domaines de la préparation, de l'organisation administrative, de la dotation et des recherches scientifiques ».

Le 30 novembre 1994, à Bucarest, les deux pays ont convenu de la création d'un « Comité mixte franco-roumain pour la coopération dans le domaine des dotations », et ont tenu la première séance de ce comité. Puis, en mai 1997, la visite d'une délégation de spécialistes français en Roumanie a permis la négociation avec les représentants du ministère de la

défense roumain d'un projet d' « Accord au niveau des gouvernements en ce qui concerne la protection du secret dans les échanges de renseignements pour la défense ». Ce document a depuis été approuvé.

Enfin, le 24 octobre 1998 a été approuvé « l'accord au niveau des gouvernements français et roumain pour la coopération dans le domaine de la défense ».

Les rapports entre les deux pays reposent désormais sur des textes précis et adaptés.

### **III.2. La situation actuelle**

Il est important de souligner que la coopération, dans l'esprit du dernier accord mentionné, couvre les domaines suivants : l'échange des analyses stratégiques concernant la stabilité de l'Europe, les informations sur les concepts de sécurité et de défense, les échanges d'expérience dans le domaine du contrôle des armements et l'examen des possibilités de mener des actions communes dans le cadre des opérations de maintien de paix ou humanitaires sous l'égide de l'ONU, l'OSCE et l'UEO, pour ne nommer que les principales.

Il faut observer que la coopération revêt plusieurs formes. De nombreuses consultations et réunions de travail sont menées conjointement. Par ailleurs, des visites, des échanges d'officiers d'état-major dans le cadre d'exercices militaires et l'envoi de stagiaires dans les écoles militaires, y compris dans l'enseignement supérieur, sont réalisés. Enfin, beaucoup de colloques et de conférences sont organisés. L'accord précise aussi les conditions de création d'une commission militaire mixte franco-roumaine, coprésidée par un officier général de chaque partie, dont les séances se tiennent une fois par an, alternativement en France et en Roumanie. La commission a pour but d'établir le plan de coopération pour les années à venir et de faire le bilan de l'année écoulée.

Bien sûr, la question de la mesure des progrès enregistrés sur le chemin de la coopération et de la collaboration se pose. Une réponse cohérente peut être obtenue en étudiant, à titre d'illustration, le détail de la collaboration technico-militaire.

L'exemple de l'année 1999 peut permettre de fournir ces éléments de réponse. Pour la marine nationale, deux délégations de spécialistes français ont visité en février et en avril le chantier naval de Mangalia et ont établi un rapport pour la modernisation de deux anciennes frégates roumaines et l'amélioration des performances de deux frégates en construction.

Dans le domaine de la reconversion de l'industrie de défense, une délégation de l'Association « France conversia » a visité deux entreprises à Bucarest, dans la période du 24 au 26 mars. Elle avait pour but de déceler les possibilités de développement et de rentabilisation de la production permettant, tout en gardant les capacités spécifiques, de compenser l'insuffisance des commandes militaires par la réalisation de produits pour l'aéronautique civile.

Pour le perfectionnement de la formation des officiers ingénieurs, deux accords ont été signés pendant le 43<sup>ème</sup> salon de l'aéronautique et des techniques spatiales, entre le 12 et le 18 juin 1999. Le premier a été passé entre l'Institut aéronautique et spatial de Toulouse et

le Département général de l'armement de l'armée roumaine ; l'autre, entre les entreprises THOMSON et Aérostar Bacau.

Des relations de collaboration entre l'Académie technique militaire et les écoles militaires françaises, l'ENSICA et l'ENSIETA ont été développées dans le domaine de l'enseignement supérieur. Plusieurs officiers roumains bénéficient de bourses d'études et peuvent soutenir leur thèse de doctorat en fréquentant des écoles d'enseignement supérieur à Toulouse et à Brest.

Dans la période du 8 au 13 mai 1999, une délégation du Département général de l'armement roumain a participé à un échange d'expérience avec des spécialistes français dans le domaine de la standardisation militaire. Des progrès significatifs ont été réalisés, aussi, en ce qui concerne le domaine de la codification militaire.

Il convient également de remarquer que la coopération commerciale entre les deux pays a connu un développement continu. La Roumanie, qui dispose d'une flotte de combat aérien vieille de près d'un quart de siècle, pense à son renouvellement ou bien à sa modernisation. Depuis à peu près cinq ans, de très spectaculaires fusions ont eu lieu entre des firmes de renom mondial qui maîtrisent les techniques militaires de pointe. Il s'agit par exemple de Matra (française) et de Marconi (britannique) qui sont alliées dans la firme prestigieuse Matra-Marconi-Space, avec qui l'armée roumaine a passé un contrat portant sur des missiles Magic 2 destinés au combat air-air à courte et moyenne portées. Leur partenaire roumain, la société commerciale Aerofina, a déjà bénéficié de transferts technologiques pour diverses pièces et réalise des opérations d'assistance technique.

Avec la même firme, le département spécialisé du ministère de la défense roumain a conclu un autre contrat d'équipement pour la modernisation de 150 chars roumains type T.R.-85. Les livraisons se sont effectuées conformément aux prévisions. Elles concernent notamment des systèmes de test pour les moyens de lutte contre les incendies. La firme roumaine produit la moitié des équipements concernés. Grâce à tous ces contrats, l'armée roumaine pourra disposer de techniques aérienne et blindée plus modernes.

D'autres coopérations ont été menées. Ainsi, la firme française Thomson CSF Communications s'est vue commander par le ministère de la défense roumain des appareils électroniques d'identification des aéronefs en vol, «IFF », permettant la reconnaissance d'avions militaires ou civils. Le partenaire roumain a abouti, avec les spécialistes français, à un contrat avantageux permettant l'achat et la mise en place de ces appareils avec l'assistance technique nécessaire.

La période concernée a aussi été riche en visites de présentation et de prospection. Du 26 au 28 janvier, des spécialistes appartenant à la Délégation générale de l'armement ont présenté le système informatique de niveau régimentaire, le SIR, et le système informatique pour le commandement des forces, SICF, en service au niveau brigade dans l'armée française. Le département spécialisé roumain a souhaité, après analyse approfondie de l'offre, emprunter les logiciels, la base de données et les instructions d'installation et d'utilisation du système informatique régimentaire. La partie française n'a pas encore fait connaître sa réponse.

Deuxième exemple, le 11 février 1999, le directeur pour le développement international de la firme Sextant Avionique a fait, dans le cadre d'une visite, une présentation des activités

de cette firme spécialisée dans la production et la commercialisation de systèmes d'avionique. Cette firme a déjà développé des partenariats économiques avec des sociétés internationales afin de moderniser plusieurs modèles d'avions parmi lesquels les Mirage F1 et 2000, les MIG AT, 21 et 29, le Hawke et le Pilatus. Elle a aussi participé à la construction de nouveaux avions comme les Airbus, le Rafale, le Tornado et le SU-27. Le spécialiste français a souligné la disponibilité de la firme concernée pour le transfert de technologies et pour la coopération avec les firmes roumaines productrices d'avions, IAR Brasov et Aerostar Bacau.

Dans le même esprit, la visite d'un représentant de Matra-Marconi-Space a permis d'étudier les modalités de réalisation d'un système de communication pour les frégates de la Marine roumaine. Le partenaire roumain envisage un accord pour le deuxième semestre de l'année.

Dans l'électronique encore, des représentants de l'entreprise française SAGEM se sont rendus, le 26 mai, au siège de l'Agence roumaine de recherche et technologies. Ils y ont présenté le système MESREG, permettant la transmission de messages opérationnels entre le régiment et le niveau supérieur. La firme avait l'intention de vendre les composantes, matériel et logiciel, de ce système qui peut assurer la gestion des messages formatés et d'une messagerie électronique et qui donne satisfaction aux troupes françaises déployées au Kosovo.

Enfin les 6 et 7 juillet, toujours en 1999, l'entreprise Euromissiles a présenté son système anti-aérien Roland. Des retombées positives ont déjà été enregistrées. D'une part, les gouvernements français et allemand ont décidé de céder à l'armée roumaine, au titre de l'aide militaire, ce système d'armes et, d'autre part, l'armée roumaine a accepté l'offre faite de l'utiliser, initialement dans la version de base, puis avec les modernisations ultérieures. La décision finale sera prise prochainement.

### **III.3. Le futur et ses défis**

A l'occasion de sa visite en France du 5 au 7 octobre 1999, le ministre de la défense roumain, monsieur Victor Babiuc, a souligné ce qu'il attend à l'avenir de la coopération militaire bilatérale avec la France. Il a montré que « aux plans économique et politique la France est bien présente en Roumanie »<sup>30</sup>. En revanche, « sa présence militaire dans la région de l'Europe du sud-est, est à son avis insuffisante. Ceci ne favorise ni la Roumanie, ni la France, ni l'Europe »<sup>31</sup>. Le ministre roumain a souhaité, à cette occasion, que « le contenu de la coopération bilatérale soit planifié, non pas sur la période très courte d'une année, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, mais dans une perspective plus large qui puisse s'étendre sur plusieurs années, en tenant compte de l'évolution de l'armée roumaine »<sup>32</sup>. Il a ajouté que « les relations militaires roumano-françaises auront bientôt rejoint le niveau atteint par les relations politiques »<sup>33</sup>.

De plus, la Roumanie a joué et continue à jouer un rôle très important dans la stabilité régionale. « Elle était présente en Albanie avec la force européenne, elle est toujours

---

<sup>30</sup> Armées d'aujourd'hui, n 245, p 11

<sup>31</sup> Armées d'aujourd'hui, n 245, p11

<sup>32</sup> Ibidem, p12

<sup>33</sup> Ibidem, p12

présente en Bosnie-Herzégovine avec les Alliés, pour participer au processus de stabilisation de ce pays, elle a encore soutenu les Alliés dans leur intervention au Kosovo, en mettant à leur disposition son espace aérien et ses aéroports »<sup>34</sup>. Pour ce motif, elle est considérée comme un partenaire fiable et privilégié pour la France dans le cadre de la résolution des problèmes de la zone.

Pour l'avenir, le ministre apprécie que le processus global de coopération de nos industries de défense soit orienté dans la direction désirée. C'est en effet ce qui ressort des discussions avec le délégué général de l'armement et des rencontres avec les responsables de grandes sociétés françaises, dont Eurocopter et Matra. En effet, « il est persuadé que la France a intérêt à mener une évaluation de l'industrie roumaine de défense pour trouver des domaines nouveaux de coopération. Dans les conditions de la concurrence accrue qui se manifeste dans le domaine de l'armement, il serait regrettable de ne pas employer les capacités industrielles qui existent dans les pays du sud-est et du centre de l'Europe, en particulier celles de la Roumanie »<sup>35</sup>.

Finalement, nous pouvons conclure que malgré la courte période prise en compte, à peine une décennie, les progrès enregistrés dans le cadre de la coopération militaire franco-roumaine sont remarquables. Les deux pays bénéficient d'un document juridique bien structuré pour développer des relations militaires fructueuses. Dans le cadre de l'UEO, le meilleur partenaire de la Roumanie est sans conteste la France. Grâce à son aide, les progrès de l'armée roumaine vont beaucoup plus vite. Cela va permettre une récupération plus rapide du temps perdu jusqu'à présent, ainsi qu'une intégration plus aisée dans les structures militaires européennes et nord-atlantiques. En outre, la participation roumaine au Partenariat pour la paix s'en trouve renforcée et l'armée roumaine est mieux préparée aux nouvelles exigences de l'Europe de demain. En utilisant de nouvelles techniques de combat, compatibles avec celle des pays de l'UEO et de l'OTAN, l'armée roumaine va pouvoir mieux tenir sa place dans le cadre d'un engagement national ou au sein d'une coalition. Elle sera aussi mieux armée pour défendre l'Etat roumain, souverain et indépendant, unitaire et indivisible.

Profitant de la restructuration en cours, et sur la base de l'aide française, la réflexion militaire roumaine doit aussi porter sur les principes d'organisation moderne, en adoptant notamment le système modulaire. L'exemple français de réservoirs de forces sera adopté dans le futur proche. Le processus de modernisation de l'armée roumaine sera basé sur le professionnalisme de ses cadres dont certains sont d'ailleurs formés dans plusieurs pays du monde et notamment en France.

La France et la Roumanie marchent ensemble vers une coopération militaire accrue.

---

<sup>34</sup> Ibidem, p12

<sup>35</sup> Ibidem, p12

## CONCLUSION

L'ensemble des observations faites ici permet de tirer des conclusions pertinentes concernant la collaboration et la coopération dans le domaine militaire entre les pays européens nouvellement émancipés de la tutelle soviétique et les organisations militaires de l'UEO et de l'OTAN. La Roumanie en est, à plusieurs égards, une bonne illustration.

Pays européen par sa position géographique, ainsi que pour des raisons historiques, culturelles et politiques et ayant la volonté d'accéder à l'Union Européenne, la Roumanie entend s'arrimer à l'espace de développement occidental du continent eurasiatique. Dépourvue d'atout en termes de puissance, et située dans une région traditionnellement instable, la Roumanie doit assurer sa sécurité avec des ressources économiques et financières limitées. Les autorités roumaines sont véritablement persuadées que l'instauration de la démocratie, le développement économique dans un cadre régional et la normalisation des relations à l'échelle de la zone sont des étapes indispensables pour accéder à une stabilité géopolitique durable sur le continent. Elles bénéficient, sur cette voie, du soutien de la population au sein duquel se dégage un consensus sur les efforts à consentir et le but à atteindre.

Au plan économique, la Roumanie, comme tous ses voisins sortis du système communiste, souffre d'un excès de centralisation et de structures sclérosées par des années de partage des compétences à l'échelle du bloc soviétique. Les résultats obtenus reflètent ces difficultés et rendent évidente la nécessité pour ces pays de s'arrimer à la dynamique de développement de l'Europe occidentale au sein de l'Union.

Elément de stabilité pour l'Europe du sud-est, la Roumanie est engagée vers la démocratie et a adopté des positions conciliantes dans tous les contentieux avec ses voisins. Le pays n'a d'ailleurs aucune ambition territoriale extérieure et a renoncé à toute réclamation concernant l'ex-Moldavie soviétique. Des concessions importantes sont également consenties pour faciliter le règlement de la question des minorités, notamment avec la colonie hongroise de Transylvanie.

Au plan militaire, la Roumanie est préoccupée par sa sécurité comme tous les Etats de la région. Elle dispose bien sûr du Danube et des Carpates qui peuvent tenir lieu l'un et l'autre de barrière naturelle dans une situation défensive. Mais ces atouts géographiques voient cependant leur importance largement relativisée par les progrès techniques, notamment dans le domaine de la mobilité. La sécurité passe plutôt aujourd'hui par une intégration à la fois au bloc européen et à l'alliance atlantique. C'est d'ailleurs le choix de la totalité des pays de la zone en dehors de la Serbie.

Pour la Roumanie, les réponses apportées à ces trois préoccupations, développement, stabilité et sécurité, ont déjà des résultats perceptibles alors que ces efforts n'ont été engagés qu'il y a à peine dix ans. Dans le domaine qui nous préoccupe - le développement des liens de sécurité avec l'Occident - ces avancées reposent notamment sur le processus de confiance né du Partenariat pour la paix.

Ce Partenariat est le facteur déterminant de l'établissement de nouvelles relations de sécurité entre l'OTAN et les pays partenaires. Dans le même temps, l'UEO, bras armé de l'Union Européenne, a des relations étroites avec ses vingt-huit pays membres, membres associés, observateurs et associés partenaires.

Ces liens sont bien sûr tissés dans le cadre fourni par l'OSCE et l'ONU pour la mise en œuvre efficace de mesures de prévention des conflits et de gestion des crises, notamment par des engagements de maintien de la paix.

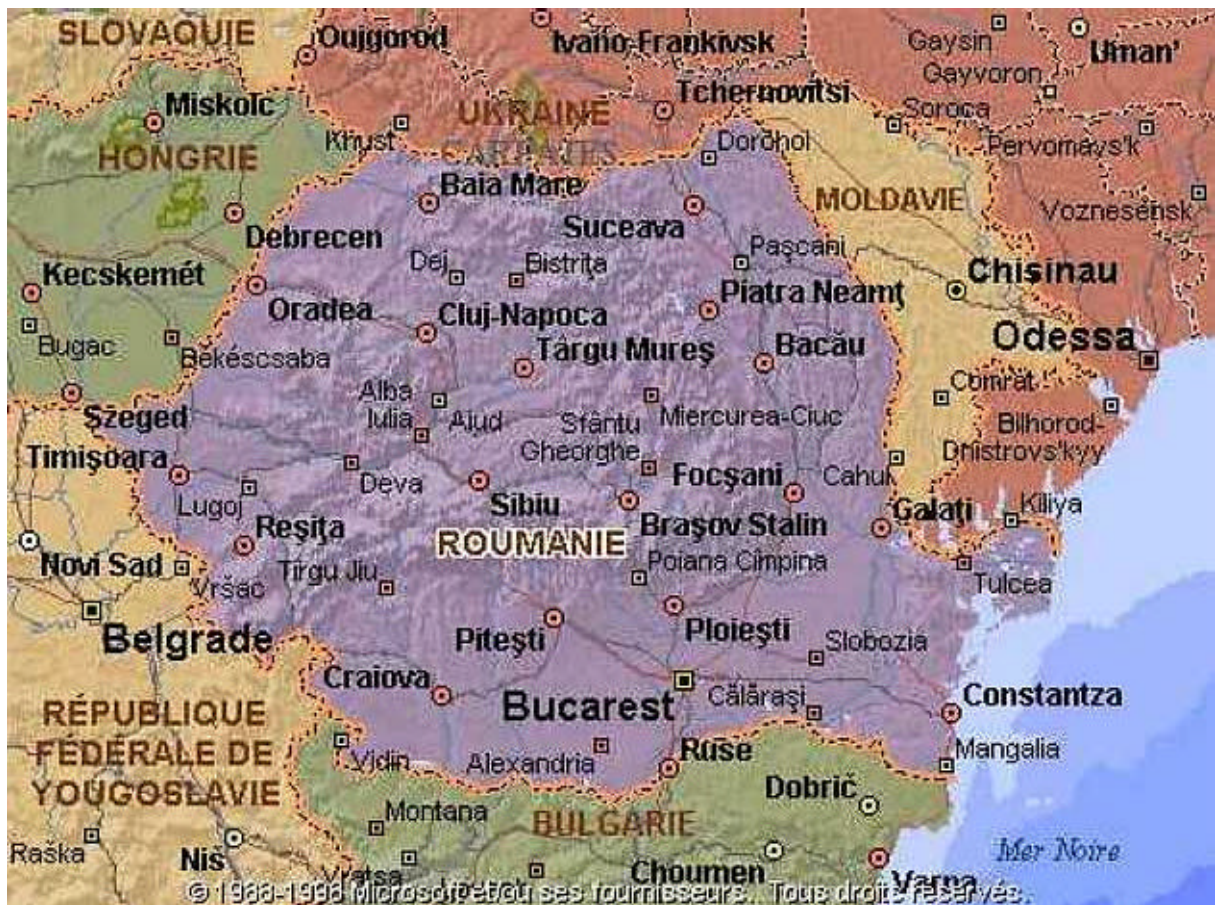
Les mesures de coopération et de collaboration militaire ont effectivement réussi à faire diminuer les menaces pour la paix et renforcer la confiance à l'échelle de l'Europe du sud-est.

La coopération et la collaboration des structures militaires de l'UEO et de l'OTAN avec les pays de l'Europe du sud-est trouvent leur légitimité dans la stabilité actuelle. Tous les pays de la région sont également conscients que cette coopération sera plus facile à renforcer si elle s'appuie sur un redémarrage économique. Ce nouvel essor économique sera d'autant plus facile qu'il s'appuiera sur le développement de la collaboration avec le pôle de richesse ouest européen.

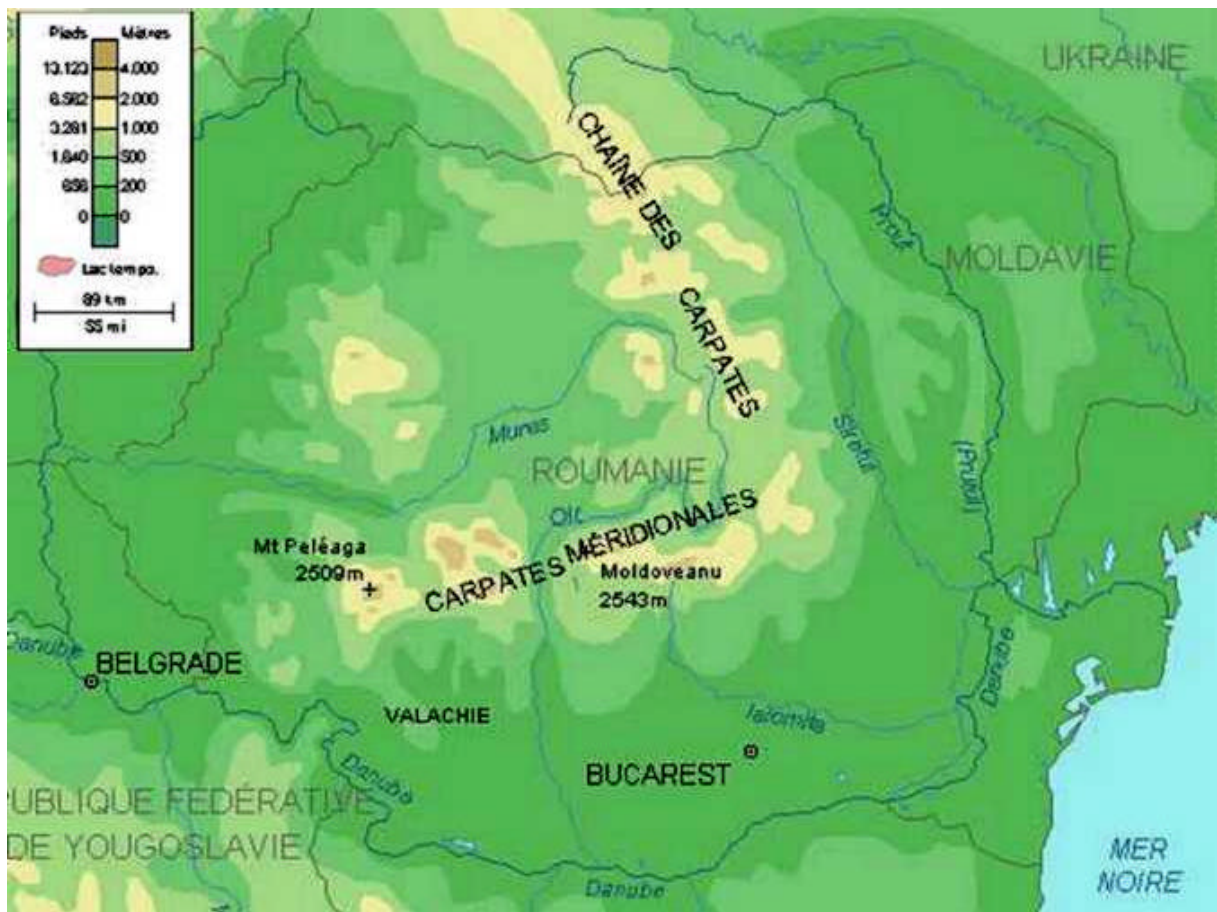
Dans le cas précis de la coopération militaire franco-roumaine, les résultats obtenus sont très encourageants. Il faut notamment souligner les progrès réalisés chaque année et qui reposent désormais sur un document juridique cohérent. Les liens de collaboration entre les deux armées concernent aussi bien la rénovation des structures de commandement, que la modernisation de la technique militaire, les relations entre écoles militaires et même la participation active de l'armée roumaine aux exercices communs des armées des pays de l'UEO.

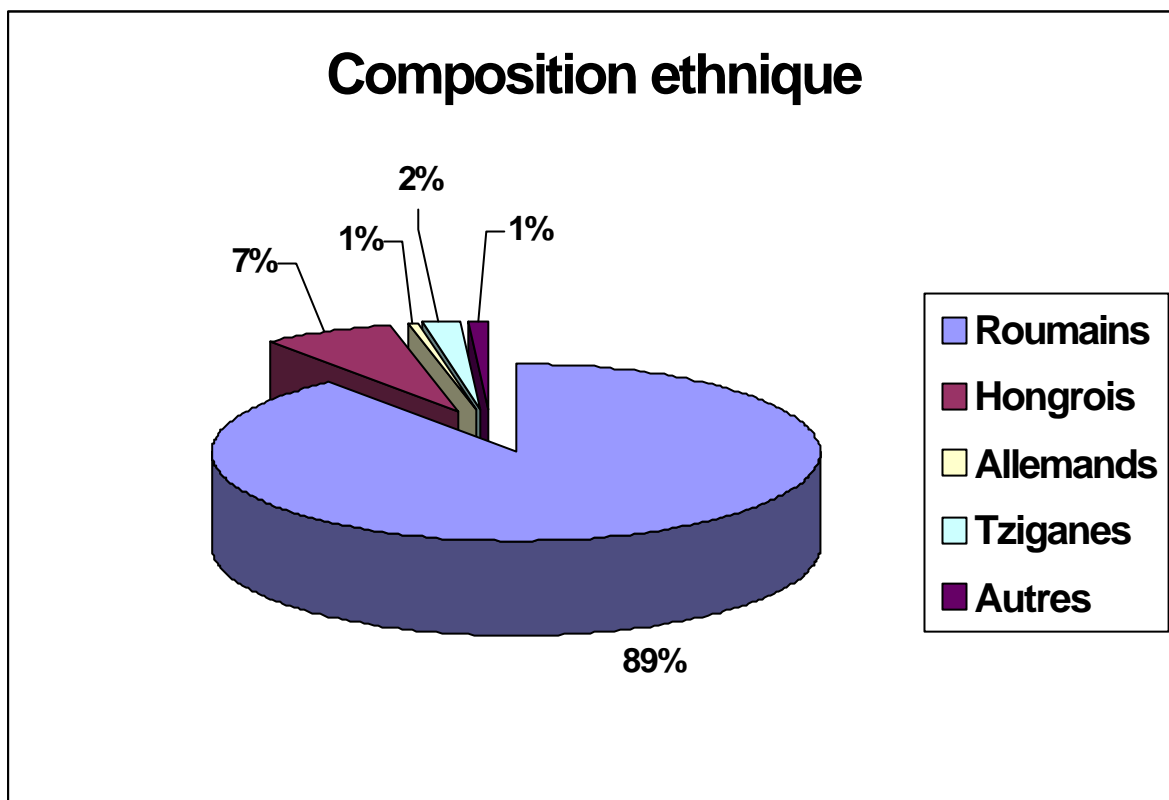


**Annexe 2 : CARTE GENERALE DE ROUMANIE**



Annexe 3 : CARTE TOPOGRAPHIQUE



Annexe 4 : COMPOSITION ETHNIQUE

ETHNIE	VOLUME
Roumains	20 562 000
Hongrois	1 633 000
Allemands	115 000
Tziganes	414 000
Autres	276 000

# BIBLIOGRAPHIE

1. Dictionnaire de géopolitique, François Thual, Aymeric Chauprade
2. Introduction à l'analyse géopolitique, Aymeric Chauprade
3. Encyclopedia Universalis - chiffres du monde, Paris, 1998
4. Universalis – corpus 20, Paris, 1998
5. La stratégie de sécurité nationale de la Roumanie, 1999
6. Géopolitique, espace et conflictualité, François Thual, Revue française de géoéconomie, 1999
7. CD-ROM – L'état du monde 1981 – 1998
8. Armées d'aujourd'hui, n.245, 1999
9. Accord au niveau gouvernements français et roumain en ce qui concerne la coopération militaire, Bucarest, 1998
10. Connaissance sur l'UEO, C.I.D., 1999
11. Manuel de l'OTAN, Edition du 50eme anniversaire, Bruxelles, 1998
12. Site Internet : <http://www.otan.nato.int>.
13. Site Internet : <http://mil.logicnet.ro/>
14. Hachette multimédia, CD – ROM, Encarta, 1999
15. Hachette multimédia, CD – ROM, Pays du monde, 1999

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
<b>I. LA GEOPOLITIQUE DE L'EUROPE DU SUD-EST : LE CAS DE LA ROUMANIE.....</b>	<b>4</b>
I.1. REPÈRES DE LA GÉOGRAPHIE PHYSIQUE DE LA ROUMANIE .....	4
I.2. LE CHOIX DE LA CAPITALE .....	4
I.3. LE TRACÉ DES FRONTIÈRES.....	5
I.4. LES CARACTÉRISTIQUES DU RELIEF DE LA ROUMANIE .....	5
<i>1.4.1. Aperçu géopolitique de la mer Noire</i> .....	6
<i>1.4.2. Les Carpates et leur rôle</i> .....	6
<i>1.4.3. Le Danube : fleuve frontière</i> .....	7
I.5. LA GÉOGRAPHIE HUMAINE DE LA ROUMANIE.....	8
I.6. LA QUESTION DES MINORITÉS.....	8
<b>II. L'OTAN ET L'UEO : LES RELATIONS AVEC LES PAYS DE L'EUROPE DU SUD-EST APRES 1989.....</b>	<b>12</b>
II.1. L'ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD.....	12
II.2. L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE.....	13
II.3. LES RELATIONS DE L'OTAN ET DE L'UEO AVEC LA ROUMANIE .....	15
II.4. LES RELATIONS DE L'OTAN ET DE L'UEO AVEC LES AUTRES PAYS DE L'EUROPE DU SUD-EST .....	19
<b>III. LA COOPERATION MILITAIRE DE LA ROUMANIE AVEC L'OCCIDENT A PARTIR DE 1989 : L'EXEMPLE DE LA FRANCE.....</b>	<b>21</b>
III.1. LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES .....	21
III.2. LA SITUATION ACTUELLE .....	22
III.3. LE FUTUR ET SES DÉFIS .....	24
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXE 1 : <u>CARTE GENERALE DE L'EUROPE</u>.....</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXE 2 : <u>CARTE GENERALE DE ROUMANIE</u>.....</b>	<b>29</b>
<b>ANNEXE 3 : <u>CARTE TOPOGRAPHIQUE</u>.....</b>	<b>30</b>
<b>ANNEXE 4 : <u>COMPOSITION ETHNIQUE</u>.....</b>	<b>31</b>
<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>33</b>